



Précisons et affinons vos motivations



Nous pensons, sans pour autant prétendre à l'exhaustivité, avoir fait le tour des motivations qui pourraient vous pousser à solliciter votre admission dans une loge maçonnique. Cependant, ce sont là des réponses à l'emporte-pièce. Nous voudrions aussi vous offrir une réponse synthétique. Il en existe une, c'est la *Lettre à un candidat*. Ce texte a été écrit par Jean-Baptiste Willermoz au XVIII^e siècle. Ce franc-maçon, très actif, a pratiqué quasiment tous les rites connus de son temps et obtenu dans tous ou presque les plus hauts grades, avant d'être le principal réformateur de la *Stricte Observance Templière*. Ce rite devint à la suite de cette réforme le *Régime Écossais Rectifié* – bien que ce ne soit pas absolument exact, considérez que les mots *régime* et *rite* sont synonymes dans l'usage qu'en fait la Franc-maçonnerie. Ce rite à caractère christique (on disait à l'époque « chrétien ») était et reste aujourd'hui particulièrement exigeant, tant en ce qui concerne la qualité du recrutement que le respect par la suite des règles de la Maçonnerie ; aussi Willermoz conseille-t-il au candidat, s'il ne se sent pas capable de satisfaire aux exigences de ce rite, d'en choisir un moins difficile. Voilà ce qu'il en est du contexte de cette lettre. Elle est considérée comme un chef-d'œuvre et une description synthétique de ce que doit être un candidat

à la Franc-maçonnerie, indépendamment du rite auquel il postule. Nous vous proposerons ce texte sans en adapter le style (bien que la langue du XVIII^e siècle en rende la lecture difficile pour nos contemporains), car nous craindrions de le trahir, mais en l'actualisant par des commentaires et des notes. Lorsque des observations s'imposent, nous les avons placées entre crochets.

— LETTRE À UN PROFANE

Nous avons mis en gras les réflexions de Willermoz sur l'Ordre ou sur ses membres qui nous semblent les plus importantes.

Lettre à un candidat à l'admission dans une Loge rectifiée par Jean-Baptiste Willermoz.

(Conforme à l'original de la bibliothèque municipale de Lyon.)

« Monsieur,

Vous m'avez confié le désir que vous aviez d'être reçu Maçon dans le Régime particulier que suit la Loge à laquelle MM. de S... sont attachés ; le temps ne me permit pas pour lors de vous proposer quelques réflexions et observations préliminaires à cet égard, je les remis donc à un moment plus favorable, et je saisis celui-ci pour vous les présenter, vous invitant à ne point précipiter votre réponse. Je suis très flatté de la confiance que vous m'avez témoignée pour l'ouverture que vous m'avez faite de votre projet, et j'agirai en tout ce qui s'en suivra d'après ce sentiment et l'estime particulière que vous m'avez inspirée, ainsi qu'à tous ceux qui ont l'honneur de vous connaître. Je ne doute pas que les motifs qui ont fait naître ce désir dans un homme aussi honnête et aussi réfléchi ne soient très louables, je ne doute pas non plus que la Loge

qui auront préféré d'en rester plus éloignés. Telles que l'on voit par exemple quelques parties de certains ordres religieux qui ont établi des réformes particulières et plus sévères sans cesser cependant d'appartenir à leur ordre primitif, mais bien plutôt pour se rapprocher de [lire sa forme primitive] son primitif.

Cet exposé suffira je pense pour vous porter à examiner sérieusement quel est le régime qui conviendrait le mieux à vos vues et à vos goûts, et je me ferai ensuite un devoir et un plaisir de vous indiquer les portes de celui que vous aurez préféré. Celui auquel je suis attaché (ainsi que MM. de S...) a la dénomination particulière de Régime Rectifié. Il n'est pas le plus commode, ni le moins exigeant de tous ; mais s'il exige plus que les autres de ses membres, il leur laisse aussi espérer davantage ; **il a ses épines, mais elles ne piquent que ceux qui avec trop de sensualité l'effleurent [sic], ou qui ont l'impatience de les cueillir avant leur temps.** Voici, Monsieur, pour aider à vos réflexions, une définition générale de la Maçonnerie dans le Régime Rectifié, qui est le seul dont je vous parlerai maintenant [en réalité cet exposé s'applique à tous les rites ou régimes de la maçonnerie].

La Maçonnerie est une école dans laquelle on éprouve graduellement l'aspirant pour en former un homme moral utile dans toutes les parties de la Société humaine où la divine providence l'a placé, ou voudrait le placer ; dans laquelle on le forme ainsi sous le voile de divers symboles, emblèmes et allégories propres à exercer son intelligence suivant sa capacité [le terme *sous le voile* implique que le *voile* soit analogue au voile du Temple ou au voile d'Isis qui à la fois dissimule aux esprits superficiels et révèle aux esprits perspicaces], dont l'étude est adoucie par quelques amusements de société, **honnêtes et décents, qui deviennent intéressants par le sel du mystère qui les accompagne** [cette périphrase désigne selon nous les rituels.

POURQUOI ENTRER EN FRANC-MAÇONNERIE

Willermoz les nomme *amusements* parce que leur “scénario” et leurs dialogues peuvent paraître pour un jeu dramatique]. On le forme ainsi, s’il ne l’était déjà, ou on le fortifie dans l’amour d’une pratique constante des devoirs religieux⁷, moraux et sociaux⁸, afin qu’il acquière l’habitude de cette vertu aimable et douce, qui plaît partout où elle se montre avec ces caractères, mais qui ne peut mériter le nom de vertu qu’autant qu’elle est fondée sur les bases inébranlables de la religion chrétienne⁹. Ainsi, quoique la société des Maçons ne soit pas une société religieuse car toute controverse en matière de religion et de politique est expressément défendue dans toutes ses assemblées, cependant les principes maçonniques qui la dirigent sont intimement liés aux principes fondamentaux de

7. Il est certain que par ces mots, Willermoz n’entend pas exiger du futur maçon qu’il respecte les dictats d’une Église, quelle qu’elle soit. Conformément à l’article 1 (ou 2 suivant le cas) des statuts des obédiences continentales, le régime rectifié est ouvert à tous ceux qui adoptent « cette religion sur laquelle tous les chrétiens s’entendent », les juifs ayant sur le continent conservé leur statut médiéval qui en fait des serfs (donc des êtres non libres) placés sous la protection du souverain. Ce n’est pas le cas en Angleterre, car les juifs y ont obtenu le statut de citoyen. Voir cahier n° 4, Les Différentes formes de la Franc-maçonnerie, « La Grande Loge Écossaise Réformée et Rectifiée d’Occitanie ».

8. L’un des premiers devoirs du maçon est le respect des lois en vigueur dans le pays.

9. Allusion aux sept vertus. Le maçon, au cours de son parcours initiatique, retrouvera trois vertus cardinales au cours des trois premiers grades : justice, prudence, tempérance (ou tolérance), et une théologale, la charité, même si leur nom n’est pas toujours prononcé ou écrit dans tous les rites. Dans les hauts grades il retrouvera la quatrième et les deux autres vertus théologiques : foi et espérance (même si le mot « foi » a disparu de certains rituels modernes).